



CONTRAT DE CESSION DE DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Attestation à transmettre lors du dépôt du dossier de candidature sur le site internet du Prix APERÇUS <https://apercus72.fr/>

Entre les soussignés :

Le CAUE de la Sarthe dont le siège social est situé au 1 rue de la Mariette 72000 Le Mans, représentée par Céline Levrard-Rouy, directrice,
Ci-après dénommé «Le CAUE de la Sarthe»

Et

Nom /prénom :

Agence :

Adresse :

Ci-après dénommé «Le Photographe»,

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la cession par le Photographe au CAUE de la Sarthe des droits d'exploitation des photographies utilisées par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre pour participer au concours Prix APERÇUS Sarthe 2025.

2. Étendue des droits cédés

Le Photographe cède au CAUE de la Sarthe le droit d'utiliser lesdites photographies pour les finalités suivantes :

Diffusion des photographies dans le cadre du vote en ligne du «Prix du Public» sur le site internet du Prix APERÇUS (<https://apercus72.fr/>)

Utilisation des photographies pour promouvoir le concours sur les sites internet du CAUE de la Sarthe (<https://apercus72.fr/> et www.caue-sarthe.com), dans la presse et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn)

Utilisation des photographies pour alimenter de la base de données l'Observatoire des CAUE (<https://www.caue-observatoire.fr>), base de données destinée à faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur les projets ayant concouru au Prix APERÇUS Sarthe 2025.

3. Durée de la cession et étendue géographique

La présente cession est consentie pour une durée de 15 ans à compter de la signature du présent contrat. La cession des droits est consentie pour une exploitation mondiale.

4. Modalités de rémunération

La présente cession est consentie à titre gratuit, en vue d'une exploitation non commerciale.

5. Garanties

Le Photographe garantit être titulaire des droits d'auteur sur les photographies cédées et qu'aucune cession antérieure ou engagement pris avec des tiers ne vient entraver les droits cédés au CAUE de la Sarthe.

Le Photographe garantit également que les photographies ne portent pas atteinte aux droits des tiers, notamment en matière de droit à l'image des personnes ou de droits de propriété intellectuelle.

6. Crédits et mentions

Le CAUE de la Sarthe s'engage à mentionner le nom du Photographe à chaque utilisation des photographies utilisées dans le cadre de la présente autorisation.

Le CAUE de la Sarthe s'engage aussi à solliciter l'accord du Photographe pour toute réutilisation de ses photographies et pour toute modification de taille ou de format imposée par des contraintes techniques liées à un support de diffusion différent (publication, exposition...).

Fait à :

Le

Le CAUE de la Sarthe
«Lu et approuvé»

Le photographe
«Lu et approuvé»

Signature

Signature